

## **RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE 2010**

Le dix septembre deux mil dix à vingt heures trente le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. NEGRET Jean-François, Maire.

**PRESENTS** : M. NEGRET Jean-François – M. BONNEFOND Michel - M. GILBERTO Roland - Mme NICOT Claudine – M. PENOT Dominique - M. ROUDIER Yves – M. SABOURDIN Stéphane – Mme CHATELIER Mireille – M. CHOLLET Freddy – Mme DUBREUIL Nicole – M. FILLOLEAU René - Mme HIREL Brigitte - M. MEYRAUD Ludovic –

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. CARDOT Claude a donné pouvoir à M. SABOURDIN Stéphane – M. BRIN Michaël a donné pouvoir à M. ROUDIER Yves – Mme LOSTANLEN Pascale a donné pouvoir à Mme NICOT Claudine – Mme JALAGUIER Claire – M. LEFEUVRE Christian – Mme STEFANSKA Valérie - Melle TROTIGNON Laëtitia -

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. MEYRAUD Ludovic -

### **- ORDRE DU JOUR -**

Monsieur NEGRET rappelle que systématiquement le public pourra prendre la parole pendant 15 à 20 minutes après que la séance du Conseil Municipal soit levée.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE** : adopté à l'unanimité.

### **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour la question suivante :

- ❖ Subvention à l'association du mémorial de la Charente-Maritime des morts pour la France en Algérie, Maroc et Tunisie 1952-1962.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus indiquée.

## **APPROBATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT CLIMAT /TERRITOIRE PROPOSEE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE (CARA) POUR LA REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES) SUR SON TERRITOIRE -**

Le dérèglement climatique constitue l'une des questions économiques, sociales et environnementales majeure du 21<sup>ème</sup> siècle. Les évènements climatiques extrêmes et la crainte de leur multiplication du fait de l'augmentation des GES ont été les déclencheurs d'une prise de conscience de la vulnérabilité de nos sociétés. Dans ce contexte, l'émergence de réponses politiques pour la réduction des émissions de GES est devenue une priorité tant sur le plan international, national que local.

Soucieuse de prendre une part active dans la lutte contre le changement climatique, la CARA a réalisé, en septembre 2007, avec le soutien de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et de la région Poitou-Charentes, un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre de son territoire. Sur la base de ce diagnostic et conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 25 octobre 2007, la CARA a souhaité poursuivre la démarche et s'engager dans un plan climat territorial par la signature d'un contrat local initiatives climat (CLIC). Ce dispositif contractuel proposé par l'ADEME et Le Conseil Régional Poitou-Charentes s'inscrit dans la démarche régionale «Initiatives Climat en Poitou-Charentes » qui vise à respecter l'objectif national de réduction des émissions de GES. A travers ce contrat, la CARA se fixe donc les objectifs de stabiliser ses émissions de GES sur 2008-2012 au niveau des émissions de 1990 et, sur le long terme de diviser par 4 ses émissions de GES d'ici 2050 (facteur 4).

De tels objectifs ne pourront être atteints sans la mobilisation conjointe et coordonnée des acteurs du territoire. Afin d'optimiser les chances de réussite de la démarche, la CARA propose que l'engagement des 31 communes et des différents acteurs soit formalisé au sein d'une charte d'engagement climat/territoire rédigée collectivement. La CARA assurera le suivi et l'animation de cette charte et accompagnera les signataires dans la définition des outils méthodologiques nécessaires à l'élaboration de plans d'actions pour réduire les émissions de GES.

Chaque signataire de la charte s'engage à :

- ✓ contribuer aux objectifs généraux du plan climat de l'Agglomération Royan Atlantique,
  - ✓ mettre en œuvre des actions de réduction des émissions de GES sur le territoire,
  - ✓ sensibiliser son personnel, son public, ses usagers/clients, ses partenaires,
  - ✓ communiquer sur ses actions.
- Vu le document de la charte d'engagement Climat/Territoire pour la réduction des émissions de GES sur la CARA, adopté le 19 juin 2009 par le Conseil Communautaire.

*Le Conseil Municipal  
sur rapport de M. PENOT  
et après en avoir délibéré  
à l'unanimité*

- approuve le contenu de la charte d'engagement Climat/Territoire pour la réduction des émissions de GES sur la CARA ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente charte.

## **SALLE DES FETES « LA PASSERELLE » - TARIFS 2010 -**

Monsieur BONNEFOND informe l'assemblée délibérante que l'application des tarifs 2010 votés au Conseil Municipal du 11 juin 2010 pour la période du 3 juillet au 6 septembre 2010 n'a pas permis d'avoir le recul nécessaire quant à leurs modifications ou non.

Par conséquent, Monsieur BONNEFOND propose de prolonger l'application de ces tarifs jusqu'au 31/12/2010.

*Le Conseil Municipal  
sur rapport de M. BONNEFOND  
et après en avoir délibéré  
à l'unanimité décide*

- de confirmer les tarifs votés lors du Conseil Municipal du 11 juin 2010 ;
- de prolonger la durée d'application de ces tarifs jusqu'au 31/12/2010.

**Arrivé de M. FILLOLEAU à 20h45**

### **EMPRUNT ATTEINT PAR LA PRESCRIPTION TRENTENAIRE -**

Considérant que la somme de 589,48 € relative à un emprunt de février 1970 est atteinte par la prescription trentenaire,

Monsieur BONNEFOND précise qu'il convient de verser ladite somme au service des impôts.

*Le Conseil Municipal  
sur rapport du 1<sup>er</sup> Adjoint  
et après en avoir délibéré  
à l'unanimité décide*

- de verser la somme de 589,48 € liée à un emprunt de février 1970, atteint par la prescription trentenaire, au service des impôts ;
- de charger Monsieur le Maire des formalités à accomplir.

### **MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE VESTIAIRES ET CLUB HOUSE DE FOOT – AVENANT N° 1 DE PROLONGATION DES DELAIS -**

Le marché de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet Audinet Architecture concernant la construction d'un club house de football et vestiaires doit être prolongé compte tenu des diverses modifications apportées au projet initial lors de la réalisation du permis de construire ainsi que les lots infructueux constatés lors de la remise des offres du marché travaux.

Les délais sont prorogés jusqu'au 31 mai 2011.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

*Le Conseil Municipal  
sur rapport de M. GILBERTO  
et après en avoir délibéré  
à l'unanimité décide*

- d'accepter l'avenant ci-dessus indiqué ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant et les pièces afférentes.

**VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AD N° 261 (488 m²) AU LIEU DIT « PRES DE MADAME » -**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre la parcelle cadastrée section AD N° 261 d'une superficie de 488 m² située au lieu dit « Près de Madame » à la société « Villeneuve » ayant son siège au 96 route de Semussac à Meschers sur Gironde et étant représentée par M. Roland André MACHEFER et Mme Monique Marie Henriette MOREAU agissant en qualité de cogérants de ladite société.

Considérant l'estimation des domaines,

Considérant la promesse d'achat de la société Villeneuve,

*Le Conseil Municipal  
sur rapport du Maire  
et après en avoir délibéré  
à l'unanimité décide*

- de vendre la parcelle cadastrée section AD N° 261 d'une superficie de 488 m² située au lieu dit « Près de Madame » à la société « Villeneuve » au prix de 750 € ;
- de charger Maître LAFARGUE sis 88 rue Paul Massy d'établir l'acte de vente ;
- autorise Monsieur le Maire ou le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer ladite vente.

**SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES ET PLAN DE FINANCEMENT -**

Considérant l'accord financier partenarial avec l'UNIMA en vue de l'étude sur l'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales dont le coût de cette étude est estimé à 42 400 € nets,

Considérant que cette étude est susceptible de bénéficier de subventions de la part du Conseil Général de la Charente-Maritime et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et que les subventions apportées par les partenaires financiers s'appuieront sur le montant hors taxes de l'étude.

Le plan de financement proposé est le suivant :

	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
<b>Financement sur le HT</b>		
<b>CG17</b>	<b>50 %</b>	<b>21 200 €</b>
<b>Agence de l'eau</b>	<b>30 %</b>	<b>12 720 €</b>
<b>s/total subventions</b>	<b>80%</b>	<b>33 920 €</b>
<b>Commune de Meschers</b>	<b>20% du HT</b>	<b>8 480 €</b>
<b>s/total Commune</b>		<b>8 480 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>42 400 €</b>

*Le Conseil Municipal  
sur rapport de M. PENOT  
et après en avoir délibéré  
décide à l'unanimité*

- *de solliciter l'attribution de subvention de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général et du FEDER selon le plan de financement ci-dessus ;*
- *de s'engager à prévoir au budget les sommes restant à la charge de 8 480 € ;*
- *de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires concernant l'octroi de subventions.*

### **TARIFS 2011 - GROTTES DE REGULUS –**

Monsieur GILBERTO informe que des modifications doivent être apportées quant aux tarifs 2011 des grottes de Régulus votés au Conseil Municipal du 16 juillet 2010.

Monsieur GILBERTO, 2<sup>ème</sup> adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il convient de voter les tarifs pour 2011 en ce qui concerne la visite du site des Grottes de Régulus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- *d'annuler la délibération du 16/07/10 tarifs 2011 – Grottes de Régulus.*
- *de voter les tarifs suivants :*

<i>Adulte.....</i>	<i>4,80 €</i>
<i>Groupe d'adultes (10 personnes et plus) .....</i>	<i>4,20 €</i>
<i>Nocturne adulte .....</i>	<i>7,00 €</i>
<i>Tarif privilégié adulte .....</i>	<i>4,00 €</i>
<i>Enfant (5 à 15 ans) .....</i>	<i>3,30 €</i>
<i>Groupe d'enfants (10 personnes et plus) .....</i>	<i>2,70 €</i>
<i>Nocturne enfant .....</i>	<i>5,00 €</i>
<i>Enfant groupe rallye .....</i>	<i>2,70 €</i>
<i>Tarif privilégié enfant .....</i>	<i>2,50 €</i>
<i>Les rendez-vous des grottes adulte .....</i>	<i>7,00 €</i>
<i>Les rendez-vous des grottes enfant (5 à 15 ans).....</i>	<i>5,00 €</i>
<i>Enfant de moins de 5 ans.....</i>	<i>Gratuit</i>
<i>Tarifs journées du patrimoine.....</i>	<i>2,50 €</i>

- *que le règlement des droits de visite pourra être effectué, pour les groupes, après service fait, sur émission d'un titre de recette.*

***M. GILBERTO explique qu'il y a eu une petite baisse de fréquentation du site en août mais espère que l'arrière saison sera plus favorable.***

## TRAVAUX SALLE DES FETES – AVENANTS -

Monsieur BONNEFOND présente les avenants suivants :

	<b>Entreprise</b>	<b>Marché initial HT</b>	<b>Avenants + ou - value HT</b>	<b>Montant HT avec avenants</b>	<b>Avenants + ou - value TTC</b>	<b>Nouveau montant TTC</b>	<b>% des avenants</b>
<b>Lot 1: Terrassement</b>	<b>Eurovia</b>	<b>24003,49</b>	<b>-2013,24</b>	<b>21990,25</b>	<b>-2407,84</b>	<b>26300,34</b>	<b>-8,39</b>
<b>Lot 2: Démolition-Gros œuvre</b>	<b>St Georges Construction</b>	<b>108964,07</b>	<b>9887,32</b>	<b>118851,39</b>	<b>11825,23</b>	<b>142146,26</b>	<b>9,07</b>
<b>Lot 4 : Etanchéité-Couverture</b>	<b>Société Prévost</b>	<b>44748,70</b>	<b>645,00</b>	<b>45393,70</b>	<b>771,42</b>	<b>54290,87</b>	<b>1,44</b>
<b>Lot 5 : Serrurerie</b>	<b>Société Prévost</b>	<b>20026,45</b>	<b>-876,45</b>	<b>19150,00</b>	<b>-1048,23</b>	<b>22903,40</b>	<b>-4,38</b>
<b>Lot 6: Menuiseries extérieures</b>	<b>Sud Saintonge Menuiseries</b>	<b>42387,25</b>	<b>-413,50</b>	<b>41973,75</b>	<b>-494,55</b>	<b>50200,61</b>	<b>-0,98</b>
<b>Lot 7 : Menuiseries Intérieures</b>	<b>Sud Saintonge Menuiseries</b>	<b>78454,41</b>	<b>-7425,71</b>	<b>71028,70</b>	<b>-8881,15</b>	<b>84950,33</b>	<b>-9,47</b>
<b>Lot 8 : Plâtrerie</b>	<b>Sarl Gouraud</b>	<b>37139,52</b>	<b>854,20</b>	<b>37993,72</b>	<b>1021,62</b>	<b>45440,49</b>	<b>2,30</b>
<b>Lot 9 : Carrelage</b>	<b>Eurl Bugeau</b>	<b>29434,87</b>	<b>679,16</b>	<b>30114,03</b>	<b>812,28</b>	<b>36016,38</b>	<b>2,31</b>
<b>Lot 10 : Electricité</b>	<b>Ets Jacquet</b>	<b>91222,45</b>	<b>11491,20</b>	<b>102713,65</b>	<b>13743,48</b>	<b>122845,53</b>	<b>12,60</b>
<b>Lot 12 : Peinture</b>	<b>Sas Marraud</b>	<b>29249,70</b>	<b>-1380,80</b>	<b>27868,90</b>	<b>-1651,44</b>	<b>33331,20</b>	<b>-4,72</b>
<b>Lot 13:Equipement cuisine</b>	<b>Ets Chasseriau</b>	<b>11199,47</b>	<b>302,33</b>	<b>11501,80</b>	<b>361,59</b>	<b>13756,15</b>	<b>2,70</b>

Les modifications apportées aux travaux de la salle des fêtes ont occasionné des plus values et moins values aux marchés initiaux sur certains lots selon tableau et documents détaillés en annexe.

Compte tenu de ces modifications, le montant total de l'opération s'élève à 711 257,31 € HT au lieu de 699 507,80 € HT soit une plus value de 11 749,50 € HT correspondant à 1,68 %.

De plus les délais d'exécution du marché sont prolongés jusqu'au 30 septembre 2010.

*Le Conseil Municipal  
sur rapport de M. BONNEFOND  
et après en avoir délibéré  
décide à l'unanimité*

- *d'accepter les avenants ci-dessus indiqués ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants ci-dessus et les pièces afférentes.*

***M. NEGRET précise que l'inauguration de la salle des fêtes aura lieu le samedi 23 octobre 2010 vraisemblablement à 10 h.***

#### **CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE ET DE VESTIAIRES DE FOOT – DEMANDE D'UNE SUBVENTION PARLEMENTAIRE –**

Monsieur GILBERTO informe le Conseil Municipal de la nécessité de solliciter par le biais d'une délibération une subvention parlementaire de 50 000 € liée aux travaux de construction d'un club house et de vestiaires de foot.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 222 580 € HT (266 205,68 € TTC).

*Le Conseil Municipal  
sur rapport du 2<sup>ème</sup> adjoint  
et après en avoir délibéré  
à l'unanimité*

- *accepte les travaux de construction d'un club house et de vestiaires de foot pour un montant prévisionnel global de 222 580 € HT (266 205,68 € TTC) ;*
- *décide de solliciter une subvention parlementaire de 50 000 € pour le financement des travaux de construction d'un club house et de vestiaires de foot ;*
- *charge Monsieur le Maire des formalités à accomplir.*

***M. le Maire rappelle que les travaux ne doivent pas être commencés pour pouvoir bénéficier de la subvention parlementaire. M. GILBERTO précise que la subvention de la Fédération Française de Football risque de ne pas être accordée.***

## **SUBVENTION A L'ASSOCIATION WHITE WOOD MX TEAM –**

Monsieur SABOURDIN propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 400 € à l'association White Wood Mx Team en vue de la course sur prairie de Moto cross qui aura lieu le 12 septembre 2010 afin de financer les trophées des enfants.

*Le Conseil Municipal  
sur rapport de M. SABOURDIN  
et après en avoir délibéré  
à l'unanimité décide*

- *d'attribuer une subvention de 400 € à l'association White Wood Mx Team.*

***M. PENOT demande si cette association avait obtenu une subvention de fonctionnement auprès de la commune. M. SABOURDIN précise que le Conseil Municipal ne leur avait pas attribué de subvention malgré leur demande tout en précisant qu'une subvention pouvait être envisagée pour toute manifestation importante.***

## **SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU MEMORIAL DE LA CHARENTE-MARITIME DES MORTS POUR LA FRANCE EN ALGERIE, MAROC ET TUNISIE 1952-1962 -**

Monsieur MEYRAUD propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 200 € à l'association du Mémorial de la Charente-Maritime en vue d'élever un Mémorial Départemental à la mémoire des jeunes morts pour la France en Algérie, Maroc et Tunisie de 1952 à 1962.

*Le Conseil Municipal  
sur rapport de M. MEYRAUD  
et après en avoir délibéré  
à l'unanimité décide*

- *d'attribuer une subvention de 200 € à l'association du Mémorial de la Charente-Maritime.*

## **POUR INFORMATION -**

### **❖ Remerciements**

Monsieur Jean-François NEGRET fait part des remerciements de Emmaüs concernant la subvention accordée suite à l'incendie qui a ravagé la maison du Blanc.

#### ❖ Budget de fonctionnement

Monsieur Jean-François NEGRET précise qu'une attention particulière sera faite sur les dépenses de fonctionnement et les économies à faire au travers des fournitures d'entretien, fournitures administratives, fournitures techniques....

#### ❖ Les grands chantiers

Outre l'assainissement (rue de l'Orangerie, avenue du Port, route de Royan en partie), et les branchements en plomb, des grands chantiers vont débuter dans les semaines qui suivent :

- La crèche : date prévisionnelle pour l'ouverture : avril 2011 ;
- Club house : début des travaux environ dans un mois et demi pour une durée de six mois ;
- Enfouissement des réseaux boulevard de la corniche et réfection de voirie au printemps : de la plage des Nonnes au port, un sens unique sera mis toute l'année, une piste cyclable et un espace piétons seront prévus.

Une attention particulière auprès des riverains sera engagée par le biais d'un travail d'information.

#### ❖ Burkina Faso

Deux personnes du Burkina Faso seront accueillies du lundi 20 septembre au vendredi 24 septembre 2010. Monsieur NEGRET propose aux élus de leur faire découvrir la région.

#### ❖ Concert pour la paix

Un concert du club de Soroptimist de Royan aura lieu le samedi 25 septembre à 17 h à l'église de Meschers. L'entrée est de 8 € et les entrées seront au profit des actions du club Soroptimist de Royan – Concert pour la paix.

#### ❖ Les écoles

Monsieur SABOURDIN précise que les écoles comptent environ 180 élèves (plus de 70 en maternelle et plus de 100 en élémentaire).

Il s'agit d'une augmentation faible : 3 à 4 enfants en maternelle et 6 à 7 enfants en élémentaire. C'est une augmentation similaire chaque année, ce qui impose une certaine vigilance au fil du temps pour accueillir ces effectifs. Les écoles comptent aussi sept nouveaux enseignants gérés par l'inspection académique à qui Monsieur SABOURDIN souhaite la bienvenue.

Monsieur SABOURDIN rappelle que des travaux importants ont été réalisés cet été notamment 1200 m<sup>2</sup> de toiture, l'isolation, menuiserie avec châssis, peinture par les services techniques suite au dépôt de bilan de l'entreprise de peinture, carrelage, plomberie entièrement refaite, l'aire de jeux (sol amortissant). L'implication des services techniques a permis de faire baisser le coût global des travaux.

Monsieur SABOURDIN précise que d'autres travaux de peinture sont encore à faire par les services techniques.

Au niveau de la cantine, il n'y a pas pour 2010 d'augmentation des coûts des repas et le marché de fourniture de denrées alimentaires sera étudié prochainement pour 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.  
Ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,**

**Les Conseillers,**

Jean-François NEGRET

M. BONNEFOND Michel

M. GILBERTO Roland

Mme NICOT Claudine

M. PENOT Dominique

M. ROUDIER Yves

M. SABOURDIN Stéphane

Mme CHATELIER Mireille

M. CHOLLET Freddy

Mme DUBREUIL Nicole

M. FILLLOLEAU René

Mme HIREL Brigitte

M. MEYRAUD Ludovic